

J.A.B

1000 Lausanne 19 Relour: SPV, cp 127 1000 Lausanne 19 paraît 4 à 6 x l'an numéro 25 - janvier 2000 MAJUSCULES

Lettres de la Société pédagogique vaudoise Allinges 2, 1006 Lausanne

Lausanne, février 2000

Chère, Cher membre de la SPV,

Vous allez prochainement devoir vous prononcer sur un texte du Conseil d'Etat, définissant les grands axes de rédaction de la future loi sur le Statut de la Fonction publique et la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud.

Comme vous le savez, ce projet est le résultat de négociations qui, dans un premier temps, ont réuni les trois faîtières syndicales: la Fédération des Sociétés de Fonctionnaires (FSF), Solidaires Unitaires Démocratiques (SUD), le Syndicat des Services Publics (SSP) et trois membres du Gouvernement vaudois: Mme Jeanprêtre, MM Mermoud et Favre.

Le 28 janvier, les quatre négociateurs de la FSF ont signé un accord avec le Conseil d'Etat. Cet accord a été confirmé par le Comité Central de la FSF, le 10 février.

L'analyse, plus politique, de SUD et du SSP, a mené à la rupture; le comité de la SPV et l'assemblée des délégués de la FSF ne confirmant pas le préavis de grève du 3 février. Dès lors, le débat s'est déplacé vers un conflit regrettable entre la FSF et SUD / SSP, votre président se trouvant en première ligne, à tel point que beaucoup ont oublié que la SPV ne représente qu'une des dix-neuf associations de la FSF.

Nous savons que bon nombre d'entre vous font confiance au Président et au comité cantonal de la SPV, tout en restant critiques, et qu'ils partagent leur approche pragmatique.

Certains, ne le cachons pas, au sein même du Comité cantonal, ont des convictions sociales, philosophiques ou politiques, qui les font douter davantage de la bonne foi de la majorité politique du Gouvernement et du Grand Conseil.

Peut-être faites-vous partie de celles et ceux qui estiment que nous devons faire front au néo-libéralisme, que l'exemplarité du statut de la Fonction publique doit être la pierre angulaire de la résistance au "démantèlement social" et que nous ne devions lâcher sur aucun point. Déçu-e et fâché-e, en rupture avec la politique de la SPV, vous pourriez être tenté-e de rejoindre une ligne plus radicale et plus dure.

Sans refaire ici le débat, notre conviction reste qu'il faut savoir prendre du recul et mesurer les acquis et les pertes. Obtenu après septante heures de négociations difficiles, cet accord nous semble le moins mauvais possible.

Le refuser, c'est aussi dire non à la cinquième semaine de vacances pour les fonctionnaires vaudois, à la diminution d'une heure du temps de travail hebdomadaire; dire non à des compensations équivalentes pour les enseignants; dire non à un mois de congé maternité supplémentaire en cas d'allaitement; ne pas reconnaître que, sur l'essentiel, nos salaires, notre Caisse de pensions et l'âge de notre retraite ont été préservés au maximum.

Vous lirez le texte de l'accord, vous étudierez les argumentaires respectifs. Vous vous forgerez votre opinion. Car rien ne serait pire qu'une consultation biaisée.

Celles et ceux qui inviteraient à ne pas se prononcer, ou qui détourneraient l'objet du débat, ne sont pas des alliés de la démocratie.

Aussi, que vous acceptiez ou que vous refusiez le résultat de cette négociation, faites connaître votre avis en renvoyant le bulletin annexé à l'envoi du Conseil d'Etat.

Le Comité de la SPV vous invite à valider cet accord, à vous prononcer sur le texte dans la sérénité, à éviter un vote d'humeur aux conséquences incertaines, et à réserver vos forces pour nos futurs combats pédagogiques et syndicaux.

Nous vous prions de recevoir, Chère, Cher membre de la SPV, nos meilleures salutations.

Le comité de la SPV

P Martinet C Rapin I Berney-Monnier J Danielou Président Secétaire général

Y Froidevaux J-M Haller F. Kolly C. Laffely R. Reymond